

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 janvier 2024

Date de convocation : 12 décembre 2023	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 19 janvier 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – Décision n° B2024-01

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2023 (ER 2023)
Programme spécifique du SDEER (1^{ère} tranche)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JANVIER, vendredi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 12 décembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Lydie DEMENÉ, MM. Christophe BERTAUD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2023, le Comité, réuni le 3 avril 2023, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter un montant de 2 839 900 euros (HT) à une première tranche composée des 17 opérations suivantes dans le programme ER 2023 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER003-1015	Aigrefeuille-d'Aunis	Rue du Petit Marais	98 800
ER059-1006	Bourgneuf	Rue du Treuil	75 800
ER095-1002	Chatenet	Bourg	127 800
ER124-1004	Courant	Rue Saint-Martin	231 400
ER146-1005	Echillais	Bourg (T1 : le Pinier)	63 400
ER164-0116	Fontcouverte	Route de Beausseuil	263 700
ER165-1009	Fontenet	Rue des Forges	269 300
ER172-1024	Gémozac	Rue du Général de Gaulle	226 200
ER230-1018	Meschers-sur-Gironde	Route de Royan (T1)	103 800
ER283-1011	Pons	Les Chevaliers	164 000
ER286-1008	Les Portes-en-Ré	Anse du Fourneau	76 700
ER337-1059	St-Georges-d'Oléron	Pointe de Chaucre	138 900
ER385-1066	St-Pierre-d'Oléron	Rue du Colonel Durand	136 400
ER407-1028	Ste-Soulle	Route de Nantes / rue des Prés Carrés	397 800
ER421-1007	Saujon	Rue Richelieu	59 200
ER427-0037	Siecq	Rue du Chêne Vert	124 200
ER466-1011	Vérines	Rue des Fariniers	282 500
Total			2 839 900



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*